

Mémoire

Le nouveau programme d'histoire du Québec de 4^e secondaire Analyse et recommandations



Conseil en Éducation des Premières Nations
Novembre 2016

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
Langage utilisé	1
Contenu suggéré	2
Quatrième secondaire	2
1840-1896 – La formation du régime fédéral canadien	2
1896-1945 – Les nationalismes et l'autonomie du Canada	5
1945-1980 – La modernisation du Québec et la Révolution tranquille	8
De 1980 à nos jours – Le Québec à l'heure des choix	12
Angle choisi	14
Conclusion	15

INTRODUCTION

Ce mémoire sur le programme d'histoire de 4^e secondaire fait suite à celui présenté sur le programme de 3^e secondaire. Nous ferons donc quelques liens avec celui-ci dans notre analyse et nos commentaires.

En tant qu'organisme voué exclusivement à l'éducation des Premières Nations au Québec, le Conseil en Éducation des Premières Nations (CEPN) possède une vaste expertise dans ce domaine, notamment en enseignement collégial de l'histoire des Premières Nations. Conséquemment, nous sommes très bien placés pour donner notre avis sur le sujet. Nous avons évalué et analysé la place accordée aux Premières Nations dans le nouveau programme. Notre analyse portera essentiellement sur trois éléments : le langage utilisé, le contenu suggéré et l'angle choisi.

LANGAGE UTILISÉ

Le langage utilisé dans le programme de 3^e secondaire était souvent problématique, qu'il s'agisse du terme générique pour désigner les Premières Nations, des termes spécifiques propres à chacune des différentes nations, ou encore, de certaines expressions employées pour décrire des objets, des activités, etc. Évidemment, dans le programme de 4^e secondaire, le langage a changé un peu vu la proximité des événements dans l'échelle du temps. Le terme « Amérindiens » a été abandonné au profit de « populations autochtones »; on parle également parfois de « Métis ». Dans les périodes historiques de 4^e secondaire, on ne fait plus mention des nations, sauf dans la période 3 (1945-1980), où il est question des Cris, des Naskapis et des Inuits, et dans la période 4, où l'on fait brièvement allusion aux Mohawks en lien avec la crise d'Oka de 1990.

Recommandations :

Terme générique

1. Nous tenons à réitérer certaines des principales recommandations que nous avons émises dans notre mémoire sur le programme de 3^e secondaire en ce qui a trait au langage utilisé, notamment de privilégier le terme « Premières Nations » lorsqu'on parle des premiers habitants de l'Amérique, sauf lorsqu'on cite la *Loi sur les Indiens*, et ce, pour les motifs invoqués dans notre mémoire sur le programme de 3^e secondaire.
2. Nous recommandons de ne pas seulement utiliser le terme « Autochtone », car, selon nous, ce terme possède un sens trop large et est souvent imprécis. Par exemple, lorsqu'il est question des personnes qui ont été touchées par la *Loi sur les Indiens*, il s'agit des Premières Nations et non des Autochtones. Les réserves étaient habitées par les Premières Nations et non par des Autochtones.
3. De plus, le fait que le terme « Amérindiens » disparaît entre les programmes de 3^e et de 4^e secondaire nous paraît problématique. En effet, le terme « Amérindiens » est employé tout au long du programme de 3^e secondaire, alors que le programme de 4^e secondaire n'en fait aucune mention. C'est comme s'ils avaient disparu et qu'ils avaient été remplacés par une appellation différente, les « Autochtones ». C'est pourquoi nous jugeons nécessaire de



désigner par le vocable « Premières Nations » les premiers habitants de l'Amérique, tant dans le programme de 3^e secondaire que dans celui de 4^e secondaire.

Termes spécifiques

4. Lorsqu'il est possible de le faire, nous recommandons de nommer les nations touchées par les événements historiques, comme dans les exemples des Cris, Naskapis et Inuits ainsi que des Mohawks.

CONTENU SUGGÉRÉ

Quatrième secondaire

1840-1896 - La formation du régime fédéral canadien

Dans cette période, une connaissance historique (Affaires indiennes) traite des Premières Nations. On y aborde la création des réserves indiennes et la *Loi sur les Indiens*, deux éléments extrêmement importants. Plusieurs réserves ont été créées dans les années 1850, et ce, pour des raisons de regroupement et de contrôle des Premières Nations.

Que la *Loi sur les Indiens* soit inscrite au programme ne signifie pas grand-chose en soi; reste à savoir quelle place on veut lui accorder. Quelques points pourraient également traiter des Premières Nations et des Autochtones sans que cela soit explicite dans le titre de la connaissance historique.

Recommandations :

La faune et sa gestion

1. Nous recommandons d'ajouter à cette période historique un point sur la faune et sa gestion au Québec, qui pourrait expliquer l'état de la situation et ses causes : les animaux qui ont disparu, les espèces en danger de disparition, etc. Les nombreuses conséquences pour les Premières Nations qui dépendent de la faune et de la flore pour leur nourriture traditionnelle : des famines aux difficultés économiques, car l'économie des Premières Nations était souvent basée sur les animaux à fourrure. Ce point pourrait revenir dans les périodes suivantes.

Affaires indiennes

2. Le titre de la principale section portant sur les Premières Nations, en l'occurrence les « Affaires indiennes », pose problème. Nous suggérons de la renommer « Relations avec les Premières Nations ». Sur le plan du contenu, nous recommandons d'aborder les fondements de la loi et son idéologie, ainsi que ses objectifs et ses effets.
3. Bien que ce thème concerne davantage l'Ouest canadien, nous recommandons de présenter les traités numérotés et la manière dont le gouvernement a tergiversé afin d'affaiblir et de



soumettre les Premières Nations des Prairies. Rappelons que les Premières Nations des plaines de l'Ouest ont souvent été traitées différemment de celles de l'Est. Plusieurs lois spéciales n'ont été appliquées qu'à ces dernières. Le gouvernement a même organisé des famines afin de les forcer à signer des traités, ou encore, de les obliger à s'installer sur les réserves qu'il avait choisies. Il ne s'agit là que de quelques-unes des conséquences des traitements que ces Premières Nations ont subis.

4. Nous recommandons qu'une bonne partie de cette section soit consacrée à la création des grandes réserves au Bas-Canada, comme Kitigan Zibi, Betsiamites, Maliotenam et Timiskaming. Il importe de rappeler que la création de ces réserves visait à regrouper une grande partie des membres de différentes Premières Nations dans une grande réserve afin de libérer un maximum de territoires des Premières Nations pour la colonisation et l'exploitation de ceux-ci.

Acte de l'Amérique du Nord britannique

5. Nous recommandons que deux points de cette connaissance historique traitent des Premières Nations, dont un premier sur la structure du fédéralisme canadien, afin d'aborder les questions du partage des pouvoirs et des Premières Nations dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. En effet, la *Loi constitutionnelle de 1867* confère au gouvernement fédéral la compétence des Premières Nations par l'entremise de l'article 91(24).
6. Le deuxième point a trait à l'acquisition de la Terre de Rupert, qui demeure un sujet incontournable dans l'histoire des Premières Nations, tout comme dans l'histoire du Québec et du Canada. Nous recommandons de mettre l'accent sur le fait que ces territoires appartenaient aux Premières Nations, et que la reine Victoria a obligé le gouvernement canadien à négocier avec elles en son nom avant d'ouvrir ces territoires à la colonisation. Conséquemment, la question des traités numérotés pourrait être abordée ici. Il pourrait également être opportun de faire des liens avec la Convention de la Baie-James et l'extension des frontières du Québec de 1898 et de 1912. Cette question juridique sera au cœur du débat sur les droits des Cris, des Naskapis et des Inuits au moment du lancement du projet La Grande en 1971 et des contestations judiciaires qui suivront.

Industrie forestière

7. Dans le cadre de la connaissance historique sur l'industrie forestière, nous recommandons d'exposer les impacts de cette industrie sur les Premières Nations et sur la faune et la flore du Québec. L'industrie forestière bouleversera complètement le paysage du Québec; à tel point que bon nombre de Premières Nations devront quitter une partie de leurs terres ancestrales. En effet, après les coupes, il leur sera souvent impossible de continuer à vivre selon leur mode de vie traditionnel sur ces territoires.

Références pour la partie 1840-1896 – La formation du régime fédéral canadien



DASCHUK, James. *La destruction des Indiens des Plaines : maladies, famines organisées et disparition du mode de vie autochtone*, Québec, Presses de l'Université Laval, 372 p.

DICKASON, Olive Patricia. *Les Premières Nations du Canada : depuis les temps les plus lointains jusqu'à nos jours*, Québec, Septentrion, 1996, 532 p.

GÉLINAS, Claude. *Les Autochtones dans le Québec post-confédéral, 1867-1960*, Québec, Septentrion, 2007, 258 p.

LAVOIE, Michel, et Denis VAUGEOIS. *L'impasse amérindienne : trois commissions d'enquête à l'origine d'une politique de tutelle et d'assimilation, 1828-1858*, Québec, Septentrion, 2010, 498 p.

LE PULOCK, Marine. *Le piège colonial : histoire des traités de colonisation au Canada*, L'Harmattan, 2007, 306 p.

MCNEIL, Kent. « Sovereignty and the Aboriginal Nations of Rupert's Land », *Manitoba History*, n° 37, printemps-été 1999, 29-39.

MILLER, James R. *Lethal Legacy: Current Native Controversies in Canada*, Toronto, M & S, 2004, 299 p.

MILLER, James R. *Skyscrapers Hide the Heavens: A History of Indian-White Relations in Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 2000, 481 p.

MILLER, James R. *Sweet Promises: A Reader on Indian-White Relations in Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 1987, 481 p.

RAY, Arthur J. *I Have Lived Here Since the World Began: An Illustrated History of Canada's Native People*, Toronto, Key Porter Books, 2005, 422 p.

TOBER, James A. *Who Owns the Wildlife?: The Political Economy of Conservation in Nineteenth-Century America*, Westport, Greenwood Press, 1981, 330 p.



1896-1945 – Les nationalismes et l'autonomie du Canada

Pour cette période historique, seul le régime des pensionnats est étudié; un sujet très délicat à aborder. Comment le Ministère décidera-t-il de le faire? La même question se pose concernant la *Loi sur les Indiens*. Est-ce que les objectifs d'assimilation et de destruction culturelle seront traités? Est-ce que les sévices seront abordés, etc. La question des pensionnats est examinée au cours de la période 1896-1945, alors qu'au Québec, l'apogée des pensionnats se situe entre 1945 et 1969. Par contre, un ongle de la période suivante est consacré aux pensionnats situés au Québec.

Quelques points pourraient traiter des Premières Nations et des Autochtones sans que cela soit explicite dans le titre de la connaissance historique.

Recommandations :

Politique intérieure

1. Les pensionnats sont évidemment une partie marquante de l'histoire des Premières Nations au Canada et au Québec, mais un sujet très délicat à traiter. Cette question a pris de l'importance récemment avec le dépôt du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada; il est donc capital de l'approfondir. C'est pourquoi nous croyons qu'il est essentiel de créer une connaissance historique traitant exclusivement des pensionnats indiens.
2. Il est également primordial de présenter les principaux artisans de ce système, entre autres Duncan C. Scott, tout comme on se rappelle les artisans de l'Holocauste. On ne peut laisser entrer dans l'oubli les personnages clés qui ont tenté de mettre fin à la culture des Premières Nations et à ce qui les distingue des Canadiens.

Loi sur les Indiens

3. Pour ce qui est des autres points qui pourraient être abordés au cours de cette période, nous recommandons de revenir sur la *Loi sur les Indiens*, notamment sur les changements importants survenus en 1927, au nombre desquels on trouve la modification empêchant les bandes indiennes ou tout autre individu d'engager des fonds afin de poursuivre le gouvernement. Ce point pourrait être intégré à la politique intérieure canadienne.

Première Guerre mondiale

4. Dans un objectif de réconciliation, nous recommandons de souligner la mobilisation importante des Premières Nations du Canada lors de la Première Guerre mondiale. Proportionnellement, les Premières Nations représentent une des catégories de la population canadienne qui a contribué le plus à l'effort de guerre. Pourtant, les anciens combattants membres des Premières Nations n'ont reçu un traitement équitable ni de la part de l'Armée canadienne ni du gouvernement canadien, particulièrement en ce qui a trait aux pensions et aux programmes de soutien offerts aux anciens combattants; un fait véridique qui constitue une grave injustice.



Seconde Guerre mondiale

5. Malgré le manque flagrant de reconnaissance de leur participation à la Première Guerre mondiale, les Premières Nations du Canada représentent encore une fois, lors de la Seconde Guerre mondiale, une des catégories de la population canadienne ayant apporté une immense contribution à l'effort de guerre. À la suite de nombreuses demandes d'anciens combattants, un comité du Sénat et du Parlement du Canada a été constitué après la guerre, soit de 1946 à 1948, et chargé de se pencher sur la situation juridique des Premières Nations au Canada. Une modification importante de la *Loi sur les Indiens* découla directement des travaux de ce comité, à savoir la refonte de 1951.

La faune et sa gestion

6. L'onglet sur la faune et la flore au Québec devrait être ramené, et une mise à jour de cette période devrait être au menu. Cette fois, on devrait aborder les lois sur la conservation de la faune, leurs conséquences sur les Premières Nations ainsi que la réaction qu'elles ont suscitée chez ces dernières. L'Abitibi-Témiscamingue, la Mauricie et le Lac-Saint-Jean figurent parmi les régions périphériques les plus touchées. Des espèces entières seront exterminées, d'autres, pratiquement éteintes. Des membres des Premières Nations seront arrêtés et emprisonnés pour avoir chassé des animaux dont ils tirent leur nourriture traditionnelle (orignal, chevreuil, castor, etc.). Des réserves fauniques seront également créées auxquelles on interdit l'accès aux Premières Nations. Si cet onglet ne devait apparaître qu'à un seul endroit, cette période historique serait la plus appropriée.

Références pour la partie 1896-1945 – Les nationalismes et l'autonomie du Canada

BROWNLIE, Robin J. *A Fatherly Eye: Indian Agents, Government Power, and Aboriginal Resistance in Ontario, 1918-1939*, Toronto, Oxford University Press, 2003, 204 p.

DICKASON, Olive Patricia. *Les Premières Nations du Canada : depuis les temps les plus lointains jusqu'à nos jours*, Québec, Septentrion, 1996, 532 p.

GÉLINAS, Claude. *Les Autochtones dans le Québec post-confédéral, 1867-1960*, Québec, Septentrion, 2007, 258 p.

LESLIE, John F. *Assimilation, Integration or Termination?: The Development of Canadian Indian Policy, 1943-1963*, Ottawa, Carleton University Press, 1999, 455 p.

LE PULOCH, Marine. *Le piège colonial : histoire des traités de colonisation au Canada*, L'Harmattan, 2007, 306 p.

MCNEIL, Kent. « Sovereignty and the Aboriginal Nations of Rupert's Land », *Manitoba History*, n° 37, printemps-été 1999, 29-39.

MILLER, James R. *Lethal Legacy: Current Native Controversies in Canada*, Toronto, M & S, 2004, 299 p.



MILLER, James R. *Skyscrapers Hide the Heavens: A History of Indian-White Relations in Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 2000, 481 p.

MILLER, James R. *Sweet Promises: A Reader on Indian-White Relations in Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 1987, 481 p.

RAY, Arthur J. *I Have Lived Here Since the World Began: An Illustrated History of Canada's Native People*, Toronto, Key Porter Books, 2005, 422 p.

TOBER, James A. *Who Owns the Wildlife?: The Political Economy of Conservation in Nineteenth-Century America*, Wesport, Greenwood Press, 1981, 330 p.



1945-1980 – La modernisation du Québec et la Révolution tranquille

Plusieurs points de cette période historique sont consacrés aux Premières Nations, dont un dans l’onglet sur l’accroissement de la population, ce qui est bien et intéressant, et trois dans l’onglet sur les revendications des Autochtones. Il faudrait traiter de la lutte que les Cris ont dû mener contre le gouvernement du Québec, avec l’aide d’Ottawa, afin de faire respecter leurs droits territoriaux et ancestraux. Le Livre blanc de 1969 constitue un élément incontournable. Il faudrait également signaler que le Québec fut la dernière province à reconnaître le droit de vote aux Premières Nations.

Il serait impératif d’aborder plusieurs points importants dans cette période. Il nous apparaît qu’un effort réel a été consenti pour faire une place aux Premières Nations. Toutefois, tout se jouera dans la façon dont ces points seront traités et la qualité des documents et manuels qui seront utilisés par le Ministère.

Certaines connaissances historiques s’avèrent, ici encore, propices à l’inclusion d’éléments touchant les Premières Nations. Nous expliquerons en détail nos recommandations à ce sujet ci-après.

Recommandations :

Loi sur les Indiens

1. Plusieurs points visant directement les Premières Nations sont abordés au cours de cette période. Nous recommandons donc, encore une fois, d’inclure un onglet sur la *Loi sur les Indiens*. Effectivement, plusieurs changements substantiels sont survenus entre 1945 et 1980, notamment en 1951. Parmi ces derniers, mentionnons l’abandon de plusieurs mesures très restrictives, comme les mesures d’émancipation involontaire, sauf dans le cas des femmes qui se marient avec des allochtones. Le rôle de l’agent des Indiens change lui aussi; il aura de moins en moins d’influence. On redonne aux Premières Nations le droit de lutter pour leurs droits, etc. Cet aspect pourrait être examiné avant la couverture du Livre blanc de 1969 sur la politique indienne du gouvernement de Pierre Elliott Trudeau, qui, rappelons-le, voulait mettre fin à la *Loi sur les Indiens*, aux traités ainsi qu’au ministère des Affaires indiennes.

Accroissement naturel

2. La connaissance historique « Population autochtone » de la section intitulée « Accroissement naturel » nous semble délicate, quoique très intéressante. Il ne faudrait pas qu’elle serve à glorifier la suprématie de la science occidentale moderne par rapport aux savoirs des Premières Nations. Conséquemment, nous recommandons de décrire les faits, d’expliquer les causes (épidémies, maladies et famines découlant de la perte d’autonomie territoriale et alimentaire) de la dépopulation qui s’achève vers les années 1900-1920 et de présenter les sources de l’accroissement de la population (résistance accrue aux maladies européennes, avancées médicales et adoption de mesures d’hygiène).

Revendications des Autochtones



3. Nous ne saurions trop insister sur l'importance de l'onglet sur les revendications autochtones, car, depuis les années 1950 jusque dans les années 1980, plusieurs grandes luttes et victoires des Premières Nations se dérouleront tant au Québec qu'au Canada. L'arrêt *Calder* et la Convention de la Baie-James pourraient être à l'honneur ici, car ils seront déterminants pour la suite des combats juridiques que les Premières Nations mèneront au cours des décennies suivantes.
4. Nous recommandons de présenter le cas du développement du projet hydroélectrique La Grande sous son vrai jour, sans oublier que le Québec allait entreprendre la construction de ce complexe hydroélectrique sans consulter les Cris ni leur verser de compensation. L'idée d'obtenir leur consentement était bien loin. Sans la lutte acharnée des Cris et de leurs alliés des Premières Nations du Québec, le projet aurait été réalisé presque dans leur dos. Bien sûr, la Convention de la Baie-James représente une étape importante dans les relations entre les Premières Nations, d'une part, et les gouvernements provinciaux et fédéral, d'autre part. Toutefois, elle n'a pas été franchie à cause du caractère distinctif du Québec, qui serait plus près des Premières Nations.
5. Sur la question des droits ancestraux, nous recommandons de parler de l'arrêt *Calder* et de la mise en place, au cours des années suivantes, du Tribunal des revendications particulières du Canada. Il faudrait concurremment signaler que jusqu'à l'arrêt *Calder* et la Convention de la Baie-James, les provinces du Québec et de la Colombie-Britannique ont nié l'existence de droits territoriaux pour les Premières Nations.
6. Au moment d'aborder le droit de vote, nous recommandons de signaler le fait honteux que les Premières Nations ont été les derniers citoyens à l'obtenir et, pire encore, que les Premières Nations du Québec ont été les dernières à obtenir le droit de vote dans leur province. Il faudra également relativiser l'importance de ce droit pour les Premières Nations, car, bien qu'elles l'aient obtenu, elles ne considéraient pas pour autant qu'elles faisaient partie de la fédération canadienne. C'est pourquoi encore aujourd'hui, peu de membres des Premières Nations exercent leur droit de vote.

Communautés autochtones

7. Pour ce qui est de la connaissance historique sur les communautés autochtones, nous recommandons de préciser la situation particulière du Québec relativement aux pensionnats. Pratiquement inexistantes avant la Seconde Guerre mondiale, ils ont poussé comme des champignons dès la fin de la guerre. De 1948 à 1963, de nombreux pensionnats furent construits, puis exploités au maximum de leur capacité pendant une vingtaine d'années, voire plus longtemps dans certains cas. Il est difficile d'expliquer le coup d'accélérateur qui a été donné pendant ces années d'après-guerre au Québec, alors que dans le reste du pays, le système était déjà en perte de vitesse. D'autant plus que la victoire des Alliés avait amené le monde à s'offusquer des génocides, des tyrannies, des dictatures et des autres grandes injustices.



8. Nous recommandons d'amener le sujet des conditions de vie dans les réserves de façon humaine. Effectivement, les gens vivaient dans des conditions précaires et souvent inhumaines — il faudra être très délicat. Rappelons que ces conditions découlaient de leur situation juridico-historique.

Féminisme

9. Nous recommandons d'ajouter un onglet sur les luttes des femmes des Premières Nations, surtout face à la *Loi sur les Indiens*, qui les brimait énormément. Leurs luttes ont mené à d'importantes victoires pour les femmes des Premières Nations.

Autres points à aborder

10. Ces aspects sont tous positifs, mis à part les pensionnats et les conditions de vie. Conséquemment, nous recommandons d'aborder certains points moins glorieux comme la déforestation, la construction de barrages (autres que ceux de la Baie-James) et leurs conséquences, les lentes avancées dans le domaine de la faune pour les Premières Nations. En effet, la construction de barrages sur la rivière des Outaouais et les rivières de la Côte-Nord (Manicouagan, Bersimis et aux Outardes) a détruit des milliers de kilomètres carrés de territoires de chasse traditionnels, ce qui força les Premières Nations présentes à réorganiser complètement leurs activités traditionnelles dans ces secteurs.

Références pour la partie 1945-1980 – La modernisation du Québec et la Révolution tranquille

CARDINAL, Harold. *The Unjust Society: The Tragedy of Canada's Indians*, Edmonton, M.G. Hurtig, 1969, 171 p.

DICKASON, Olive Patricia. *Les Premières Nations du Canada : depuis les temps les plus lointains jusqu'à nos jours*, Québec, Septentrion, 1996, 532 p.

GÉLINAS, Claude. *Les Autochtones dans le Québec post-confédéral, 1867-1960*, Québec, Septentrion, 2007, 258 p.

KRECH, Shepard III. *The Ecological Indian: Myth and History*, New York, W.W. Norton & Co, 1999, 318 p.

LAVOIE, Michel, et Denis VAUGEOIS. *L'impasse amérindienne : trois commissions d'enquête à l'origine d'une politique de tutelle et d'assimilation, 1828-1858*, Québec, Septentrion, 2010, 498 p.

LE PULOCK, Marine. *Le piège colonial : histoire des traités de colonisation au Canada*, L'Harmattan, 2007, 306 p.

LESLIE, John F. *Assimilation, Integration or Termination?: The Development of Canadian Indian Policy, 1943-1963*, Ottawa, Carleton University Press, 1999, 455 p.



MCNEIL, Kent. « Sovereignty and the Aboriginal Nations of Rupert's Land », *Manitoba History*, n° 37, printemps-été 1999, 29-39.

MILLER, James R. *Lethal Legacy: Current Native Controversies in Canada*, Toronto, M & S, 2004, 299 p.

MILLER, James R. *Skyscrapers Hide the Heavens: A History of Indian-White Relations in Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 2000, 481 p.

MILLER, James R. *Sweet Promises: A Reader on Indian-White Relations in Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 1987, 481 p.

RAY, Arthur J. *I Have Lived Here Since the World Began: An Illustrated History of Canada's Native People*, Toronto, Key Porter Books, 2005, 422 p.



De 1980 à nos jours – Le Québec à l’heure des choix

Dans cette période, une connaissance historique complète, intitulée « Droits des Autochtones », est consacrée aux Premières Nations. Notons que pour la première fois depuis la première partie avant le contact, on évoque les Inuits dans le point sur la création du Nunavut. La crise d’Oka est également abordée. Qu’en est-il? Est-ce que le tout sera replacé dans son contexte, avec l’été indien et le rejet de l’Accord du lac Meech?

La *Loi constitutionnelle de 1982* est également au menu, ainsi que plusieurs autres éléments importants pour les Premières Nations. Il va sans dire que, pour cette période, un effort considérable a été réalisé afin de donner une plus grande place aux Premières Nations. Toutefois, de nombreuses interrogations subsistent concernant la façon dont seront abordés ces différents points.

Recommandations :

Droits des Autochtones

1. Tous les points que le Ministère envisage de soulever sont importants. Nous recommandons d’ajouter un onglet sur l’actualité entourant les Premières Nations, qui pourrait débiter par la Commission royale sur les peuples autochtones, passer par les mouvements plus récents, qu’on pense à *Idle No More* et à Theresa Spence, et se conclure par le lancement de l’Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.
2. Nous recommandons de présenter la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, l’historique de son adoption ainsi que son application par les différents pays signataires.
3. Nous recommandons d’inclure une section sur la richesse de l’art des Premières Nations, qui se développe dans toutes les sphères artistiques (peinture, chanson, cinéma, etc.). Cela permettrait aux élèves de constater que la culture des Premières Nations est toujours riche et florissante, et ce, même dans la modernité.
4. Nous recommandons également de souligner, dans l’onglet concernant le territoire, le lien que les Premières Nations entretiennent encore aujourd’hui avec leur territoire, et la façon dont cette relation s’est actualisée dans la modernité. Quelles sont les activités pratiquées, et comment le sont-elles? Comment la nourriture traditionnelle est-elle incorporée dans l’alimentation actuelle? etc.



Statut politique du Québec

5. Dans cette connaissance historique, nous recommandons d'ajouter un point sur les Premières Nations et le fédéralisme canadien, dans le cadre duquel on pourrait aborder le rôle des Premières Nations dans les conférences constitutionnelles ainsi que leur rôle dans l'Accord du lac Meech et l'Accord de Charlottetown. Il s'agirait d'un moment propice pour parler des Premières Nations et de la question de l'indépendance du Québec.

Préoccupations environnementales

6. Il serait également pertinent d'ajouter un point sur la participation des Premières Nations à la lutte pour l'environnement, ce qui permettrait de démontrer que les valeurs traditionnelles sont toujours importantes à leurs yeux. De l'opposition au projet hydroélectrique Grande-Baleine au combat actuel contre l'oléoduc Énergie Est, en passant par le rejet du port méthanier de Cacouna, les Premières Nations ne démentent pas de leur rôle de gardien du territoire et de l'environnement.

Égalité hommes-femmes

7. Nous suggérons d'ajouter un point à cette connaissance historique sur l'état de la situation chez les femmes autochtones, en traitant de l'évolution des droits des femmes autochtones de 1980 à aujourd'hui. Il pourrait entre autres être question du projet de loi C-31 de 1985, de la question des femmes autochtones disparues ou assassinées et de plusieurs autres enjeux de premier ordre concernant les femmes.

Références pour la partie De 1980 à nos jours – Le Québec à l'heure des choix

DICKASON, Olive Patricia. *Les Premières Nations du Canada : depuis les temps les plus lointains jusqu'à nos jours*, Québec, Septentrion, 1996, 532 p.

LE PULOCK, Marine. *Le piège colonial : histoire des traités de colonisation au Canada*, L'Harmattan, 2007, 306 p.

MILLER, James R. *Lethal Legacy: Current Native Controversies in Canada*, Toronto, M & S, 2004, 299 p.

MILLER, James R. *Skyscrapers Hide the Heavens: A History of Indian-White Relations in Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 2000, 481 p.

MILLER, James R. *Sweet Promises: A Reader on Indian-White Relations in Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 1987, 481 p.

RAY, Arthur J. *I Have Lived Here Since the World Began: An Illustrated History of Canada's Native People*, Toronto, Key Porter Books, 2005, 422 p.



ANGLE CHOISI

À l'analyse du contenu et du langage utilisé par le Ministère dans le nouveau programme d'histoire du Québec de 4^e secondaire, force est de constater que l'angle choisi n'est pas très différent de ce qu'il était avant le nouveau programme. Certes, on ne peut nier qu'un effort ait été fait afin d'accorder une plus grande place aux Premières Nations. Par contre, la logique est toujours la même; on parle « beaucoup » des Premières Nations après 1945.

Cela dit, il faut admettre que, malgré cette logique limitative, on a incorporé plus de points, surtout des points précis, plus véridiques et souvent moins stéréotypés. On note également l'effort d'intégrer dans chacune des périodes historiques au moins un point concernant les Premières Nations.

Recommandation :

1. Nous croyons qu'une présence équilibrée des Premières Nations tout au long du programme de 4^e secondaire permettrait d'améliorer l'angle choisi, tout comme l'adoption d'une approche et d'une vision positives des Premières Nations dans l'histoire; de les voir comme des nations riches et florissantes ayant voix au chapitre.



CONCLUSION

Nous avons constaté l'effort fait par le Ministère pour laisser plus de place aux Premières Nations dans le programme d'histoire de 4^e secondaire. Cependant, il aurait été intéressant d'adopter une stratégie plus décolonisée, autrement dit, une logique différente et suivant davantage l'esprit des Premières Nations.

Mentionnons également que bien que les Premières Nations soient plus présentes, les Inuits et les Métis sont pratiquement invisibles dans ce nouveau programme; nous croyons qu'ils auraient pu y avoir une certaine place.

Malgré la présence accrue des Premières Nations dans les périodes historiques, ainsi que dans les onglets et même les points qu'elles contiennent, comment les auteurs des manuels et du matériel pédagogique transposeront-ils ces éléments dans leurs ouvrages? Dans un même ordre d'idées, comment les enseignants appliqueront-ils ce nouveau programme et ce nouveau matériel? Auront-ils la formation nécessaire? Des personnes issues des Premières Nations seront-elles mises à contribution afin d'assurer une bonne formation de base?

Conséquemment à notre analyse, nous avons formulé des recommandations qui, à notre avis, pourraient grandement améliorer la place et le traitement réservés aux Premières Nations dans le nouveau programme d'histoire de 4^e secondaire. Nous sommes prêts à travailler en étroite collaboration avec le Ministère et à apporter notre expertise à l'amélioration du programme ainsi qu'aux lignes directrices pour la rédaction des futurs manuels.

